

55 RUE SAINTE-ANNE
Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimum : 37.000 €
Siège social : 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris
RCS Paris n° 442 256 145

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

La société **PATRIZIA Frankfurt Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH** (anciennement dénommée TRIUVA Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH), société de droit allemand dont le siège social est à Untermainanlage 1, 60329 Frankfurt am Main (Allemagne), immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 91062, représentée par Heiko SÜß et Dr. Matthias EDER;

(l'*Associé Unique*),

Associé Unique de la société :

55 RUE SAINTE-ANNE, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 15, rue de Bruxelles, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 442 256 145,

(la *Société*),

Déclare être appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion** établi par le Président sur la situation de la Société et son activité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- **Lecture du rapport du Commissaire aux comptes** de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- **Examen et approbation** des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- **Quitus** au Président et aux directeurs généraux ;
- **Affectation du résultat** de l'exercice écoulé ;
- **Convention de l'article L 227-10** du Code de Commerce ;
- **Constatation du capital** souscrit au 31 décembre 2024 ;
- **Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;**

- **Questions diverses** ; et
- **Pouvoirs** en vue des formalités.

Monsieur Björn SCHÜTT, président de la Société, assiste à et préside cette réunion.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

1. L'Associé Unique déclare avoir été mis en possession des documents suivants :
 - Une copie de la lettre de convocation de l'Associé Unique ;
 - Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes titulaire ;
 - Un exemplaire des statuts de la Société ;
 - L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2024 ;
 - Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) ;
 - Le rapport de gestion du Président ;
 - Les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; et
 - Le texte des projets de résolutions.

L'Associé Unique reconnaît avoir eu communication du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes dans des délais suffisants, et confirme expressément avoir eu le temps nécessaire à l'étude de ces rapports.

Après lecture des documents susvisés et après discussion,

2. L'Associé Unique déclare prendre les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, **approuve** les comptes annuels de cet exercice, tel qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 390.583,44 euros.

L'Associé Unique **constate** qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

L'Associé Unique **donne** quitus au Président et aux directeurs généraux de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

L'Associé Unique **décide** d'affecter le résultat s'élevant à 390.583,44 euros comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 390.583,44 €
- Au poste « réserve légale » 19.529,17 €
 dont le solde, après affectation s'élève à 202.468,37 €
- Au poste « report à nouveau » 371.054,27 €
 dont le solde, après affectation, s'élève à 1.655.486,86 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

TROISIEME DECISION :

L'Associé Unique **constate** qu'il n'a été conclu aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

L'Associé Unique **constate** qu'il n'y a pas de convention, visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

La Société étant une société à capital variable, l'Associé Unique **prend acte** que le montant du capital souscrit au 31 décembre 2024 s'élève à 2.080.000 euros.

CINQUIEME DECISION :

L'Associé Unique,

Après avoir constaté l'expiration du mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, et du mandat de Monsieur Georghiou Jean-Christophe, commissaire aux comptes suppléant :

- **décide** de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions collectives des associés qui statueront sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 ; et
- **prend acte** que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40 alinéa 3 du Code de commerce, et à ce titre, **décide** de ne pas procéder au renouvellement du mandat de Monsieur Georghiou Jean-Christophe en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

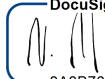
SIXIEME DECISION :

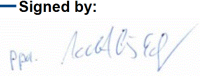
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

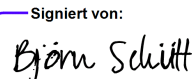
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

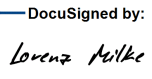
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique et le Président de séance.

Fait à Paris

DocuSigned by:

3A3B76A879FD428
PATRIZIA Frankfurt
Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
Représentée par :
Heiko Süß et Dr. Matthias EDER

Signed by:

2C454E982B9F423...

Signiert von:

EA941511B23A402...
Präsident
Monsieur Björn SCHÜTT

DocuSigned by:

E78845F1B441414...
Directeur générale
Lorenz Milke